



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM) DE L'AIRE TOULOUSAINE

RÉUNION D'INFORMATION

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

1. QU'EST-CE QU'UN SERM ?
2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'AIRE TOULOUSAINE
3. ZOOM SUR LA BRIQUE FERROVIAIRE DU SERM
4. PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR LA LOI SERM POUR ATTEINDRE LA LABELLISATION

Contexte

- Priorité donnée aux transports du quotidien
- Réponse aux besoins de mobilité des habitants du périurbain dans les grandes métropoles
- Ambition pour le mode ferroviaire

Novembre 2022
Annonce du Président
de la République en
faveur du déploiement
de RER Métropolitains

Juin 2023
Adoption par
l'Assemblée Nationale
de la proposition de loi
SERM

08 novembre 2023
Accord de la CMP sur
la proposition de loi
SERM

Février 2023
Annonce de la
Première Ministre
suite à la remise du
rapport du Conseil
d'Orientation des
Infrastructures

Octobre 2023
Examen de la
proposition de loi par
le Sénat

Définition d'un SERM : proposition de loi SERM adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 16 juin 2023, le Sénat le 23 octobre 2023 puis par la CMP le 08 novembre 2023 (version adoptée par la CMP)

*Une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un **renforcement de la desserte ferroviaire** et intègre la mise en place de **services de transport routier à haut niveau de service** ainsi que de **réseaux cyclables** et, le cas échéant, de **services de transport fluvial**, de **covoiturage**, d'**autopartage** et de **transports guidés** ainsi que la **création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux**.*

Ces gares et pôles d'échanges comprennent des aménagements permettant l'accès, le déplacement et l'information des personnes en situation de handicap et l'accès et le stationnement sécurisés des véhicules de covoiturage, des autres moyens de mobilité partagée et des vélos.

La nécessité d'avoir une vision élargie sur :

Services
Multimodaux
(train et car)

Gares et PEM

Transports
urbains
(métro/tramway/
bus)

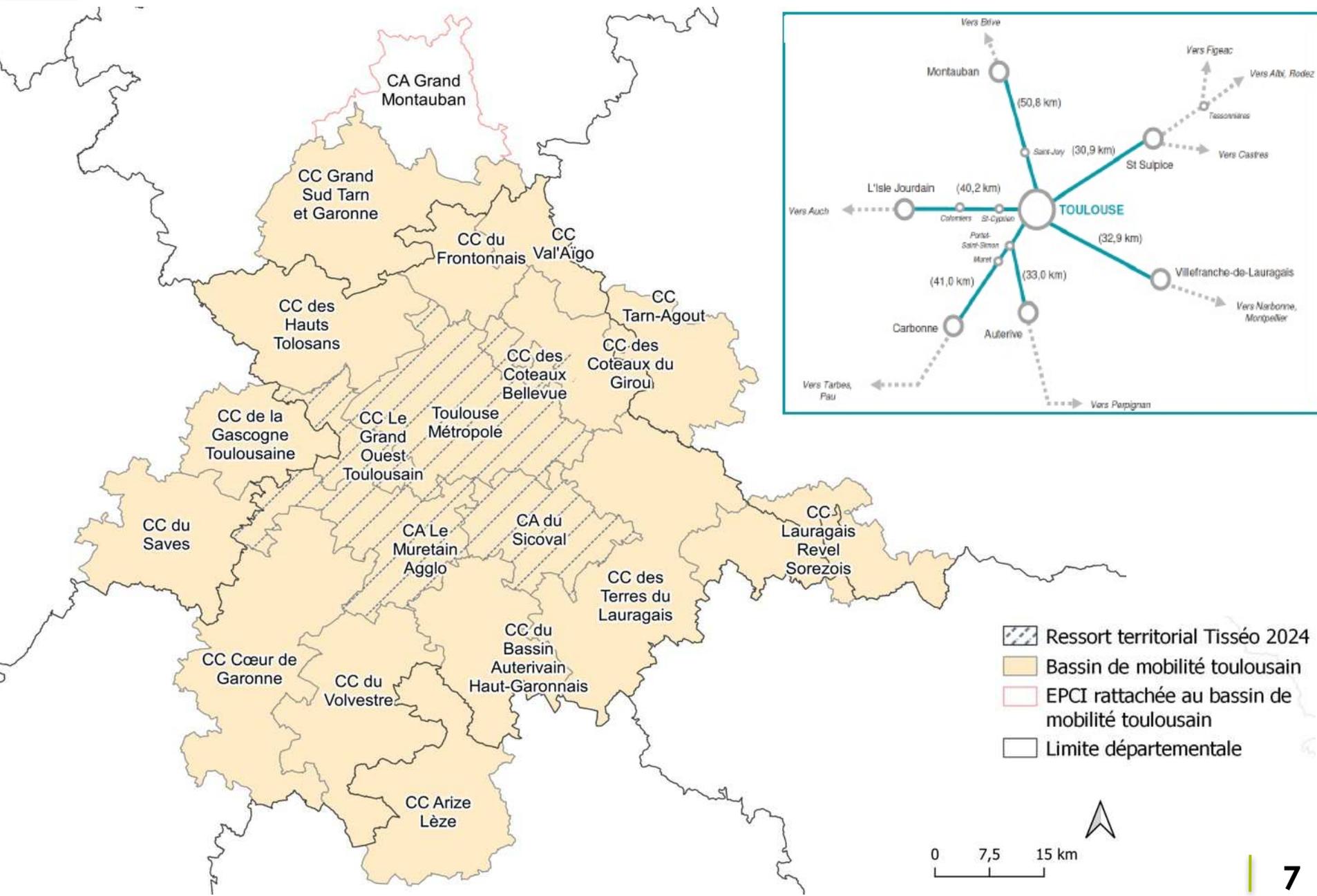
Projets urbains
et
aménagement
territoire

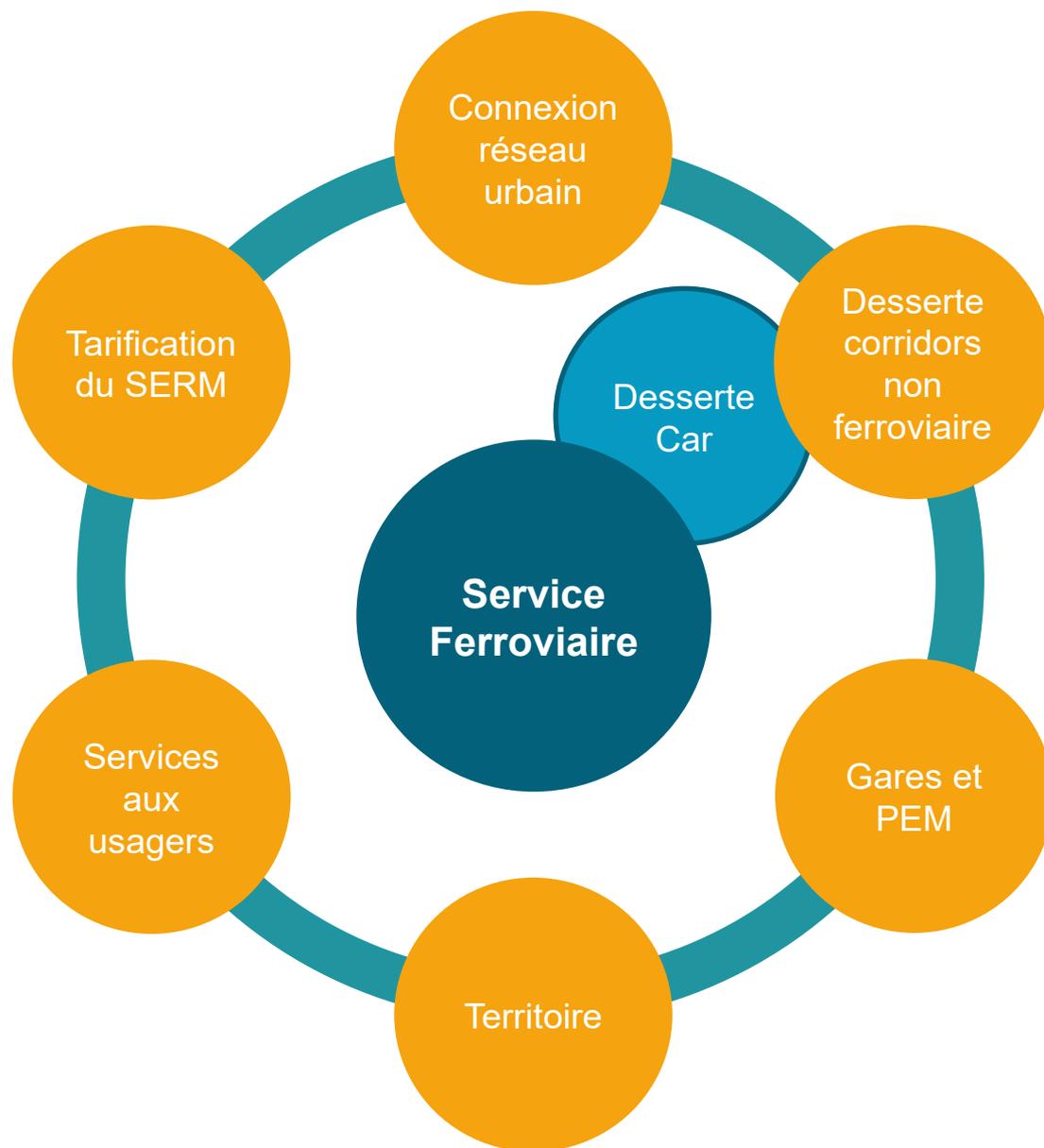
Rabattements

Interopérabilité

- **Objectifs visés :**
 - Amélioration de la qualité des transports du quotidien favorisant un report modal,
 - Décarbonation des mobilités,
 - Réduction de la pollution de l'air,
 - Lutte contre l'autosolisme,
 - Désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains,
 - Une meilleure accessibilité.
- **Labellisation des projets de SERM :**
 - Le statut de SERM sera conféré par arrêté du ministre, sur proposition conjointe de la Région et des AOM contribuant au financement, formulée après concertation
 - Une ambition de déployer au moins 10 SERM en 10 ans au niveau national
- **Optimisation de l'utilisation de l'espace et la qualité urbaine des projets à proximité des gares du SERM**
- **Prise en compte des enjeux des ZFE et du fret ferroviaire**

1. QU'EST-CE QU'UN SERM ?
2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'AIRE TOULOUSAINE
3. ZOOM SUR LA BRIQUE FERROVIAIRE DU SERM
4. PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR LA LOI SERM POUR ATTEINDRE LA LABELLISATION





Le SERM : Un projet systémique

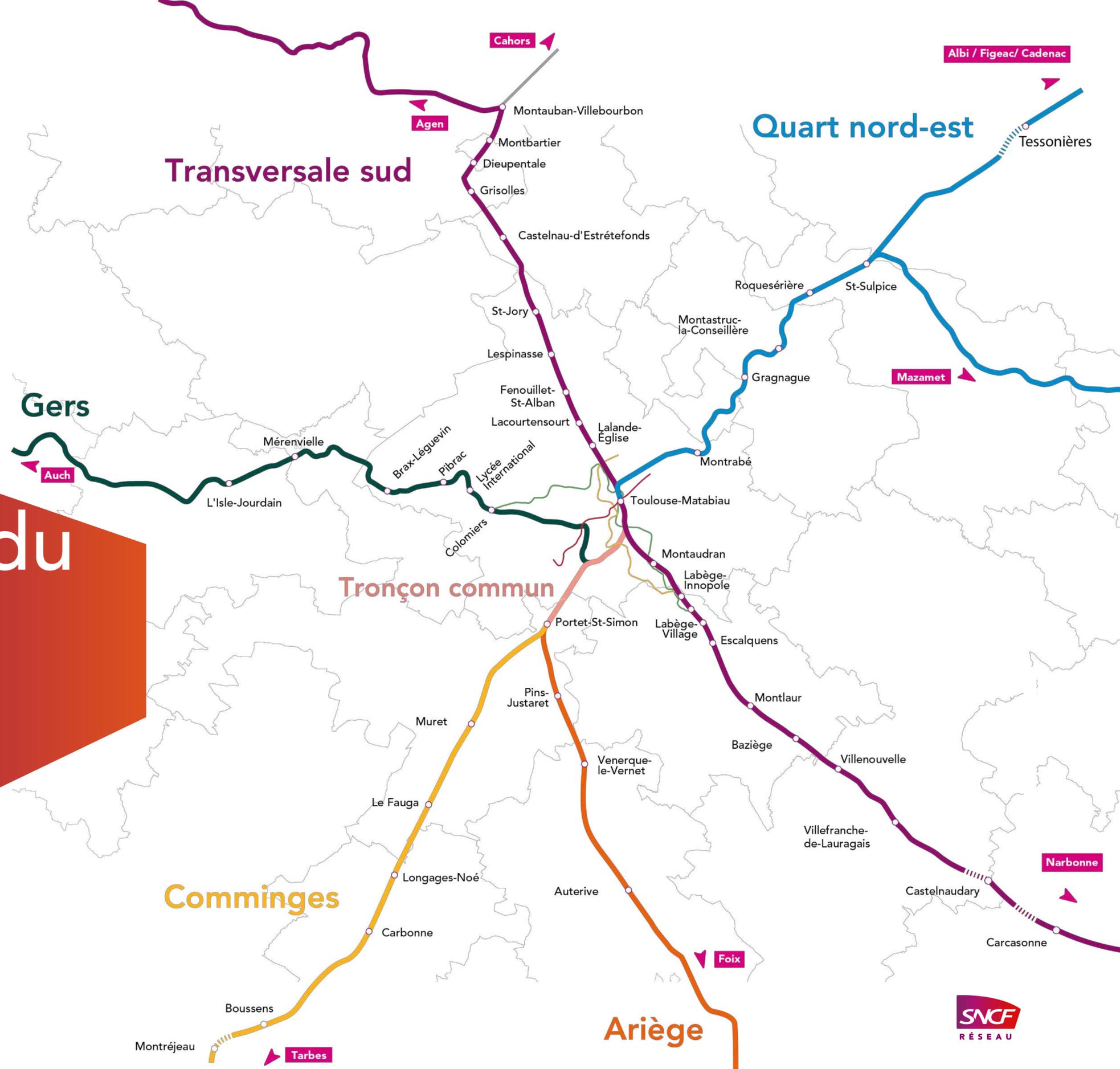
Un projet de service avec de multiples interfaces

Un projet à déployer sur l'ensemble de ses composantes :

- Une vision cible de long terme
- Des phases de mise en œuvre à court et moyen terme

1. QU'EST-CE QU'UN SERM ?
2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'AIRE TOULOUSAINE
3. **ZOOM SUR LA BRIQUE FERROVIAIRE DU SERM**
4. PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR LA LOI SERM POUR ATTEINDRE LA LABELLISATION

La brique ferroviaire du SERM dans l'aire toulousaine



01

Qu'est-ce que la brique ferroviaire du SERM ?

Un objectif

- ☑ **Renforcer l'offre des trains du quotidien de l'aire toulousaine, en augmentant les fréquences dans une amplitude horaire élargie et en garantissant une bonne qualité de service**

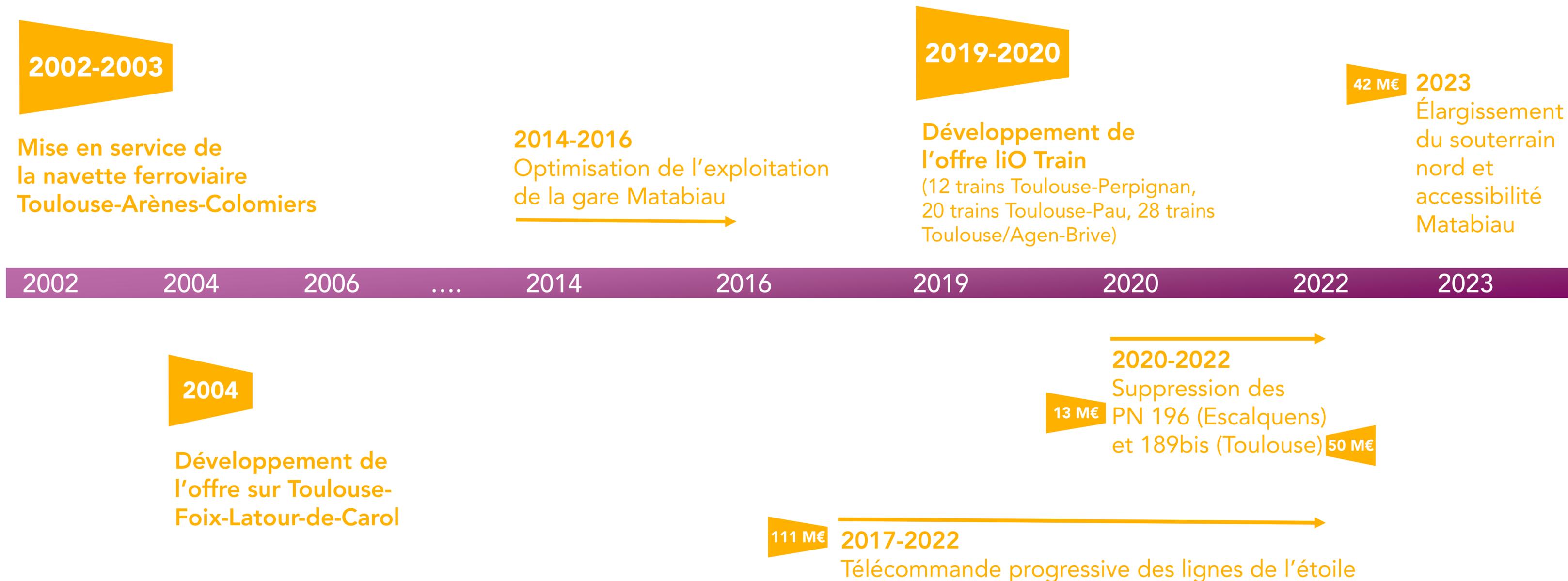
Des incontournables

- ☑ **Une infrastructure ferroviaire adaptée**
- ☑ **Une exploitation optimisée**
- ☑ **Des gares et des PEM aménagés et adaptés aux flux**

02

Où en sommes-nous ?

Une brique ferroviaire déjà engagée sur l'aire Toulousaine



Qui se poursuit

2023-2032

Projets de développement
de l'offre liO (convention TER)

2026

Création d'un terminus
partiel au niveau de la
gare de Castelnau
d'Estrétefonds

2028

Projet d'amélioration de la
desserte Colomiers-Brax
Connexion **C**

2031

Mise en service des AFNT :
renforcement de l'offre des
trains du quotidien
sur l'axe Toulouse -
Montauban

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2025 et au delà

Poursuite du déploiement
de la commande centralisée

2027-2028

Projet de mise en service des haltes
nouvelles
de Labège – La Cadène
et de Route de Launaguet
Connexion **C**

2031 et au delà

Poursuite du déploiement
de la brique
ferroviaire du SERM sur
l'aire toulousaine

03

Quelle est la situation
de l'aire toulousaine ?



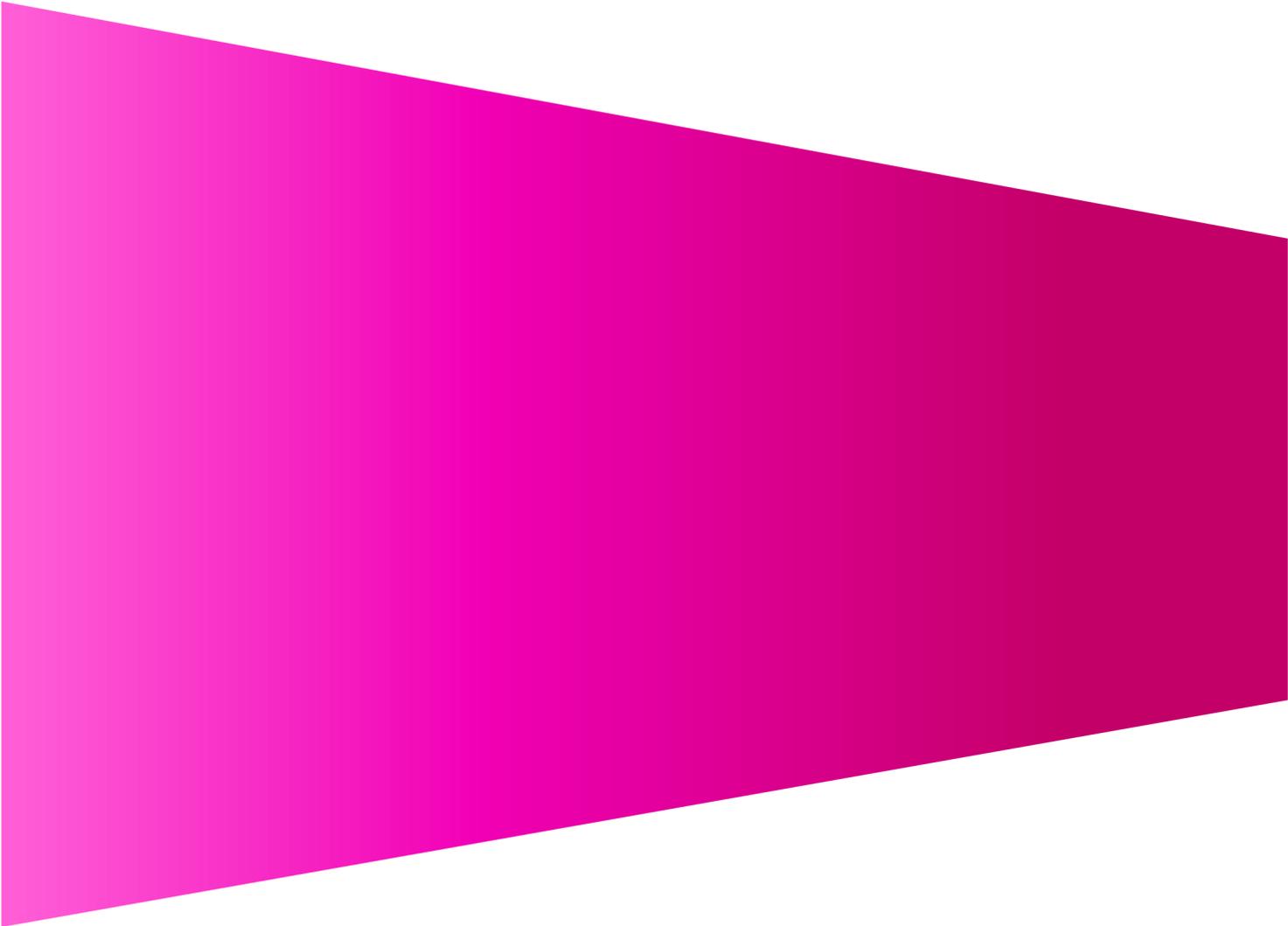
Un réseau interconnecté



Un réseau hétérogène



**Un réseau non dédié
à la convergence des flux**



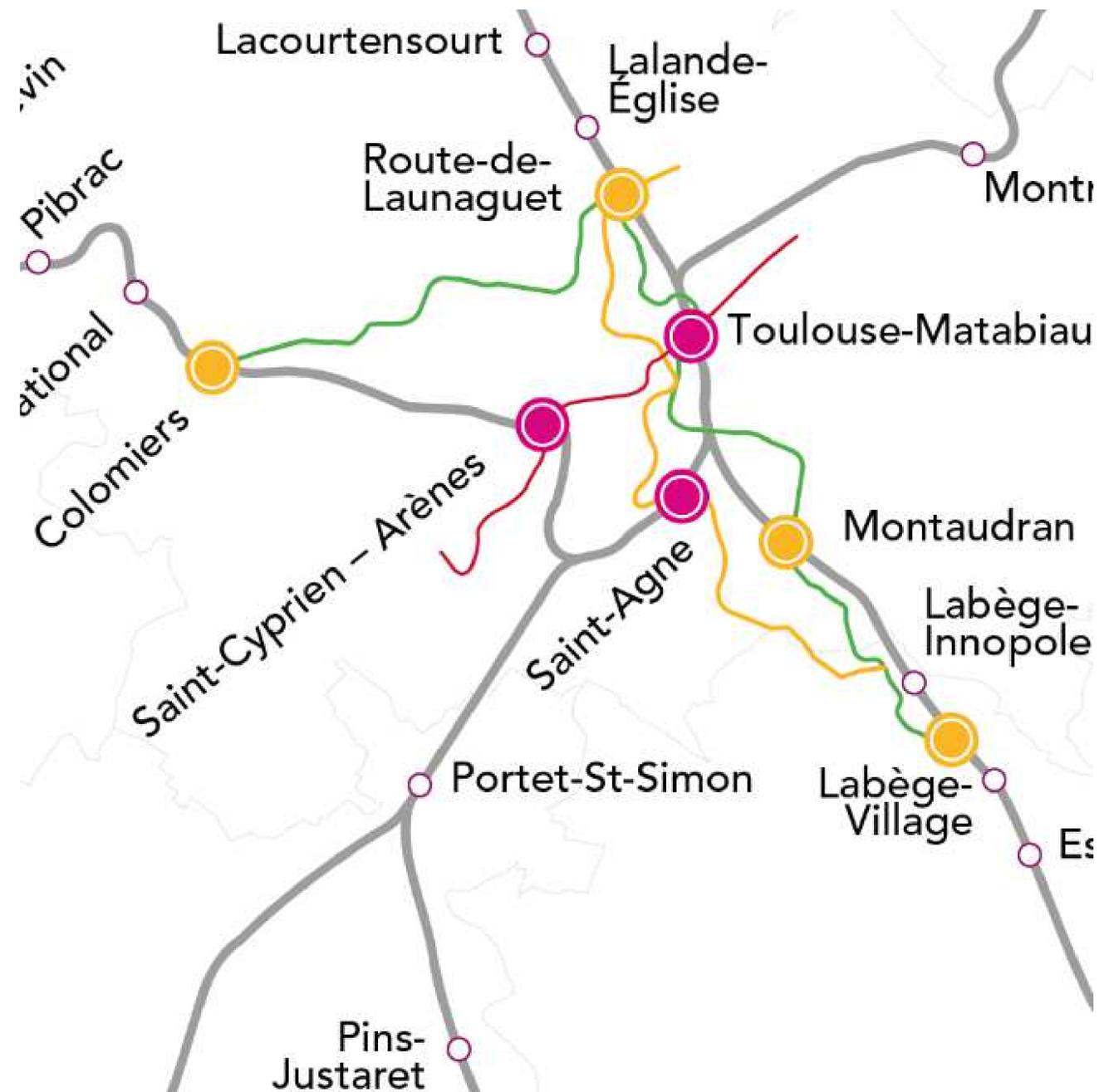
Un réseau interconnecté

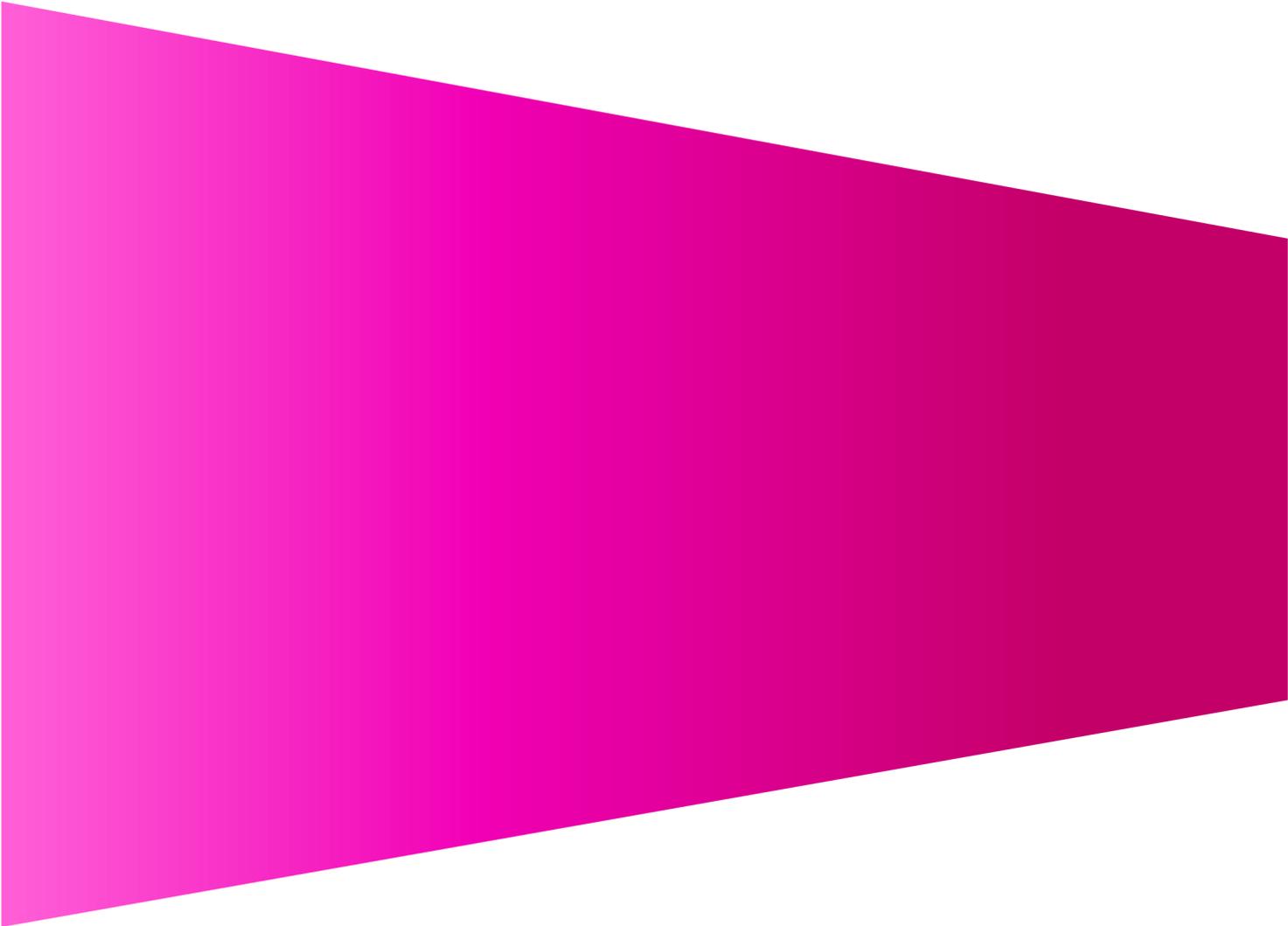
Avec le réseau urbain TISSEO, à travers les interconnexions existantes et à venir

— Lignes de métros
A B C

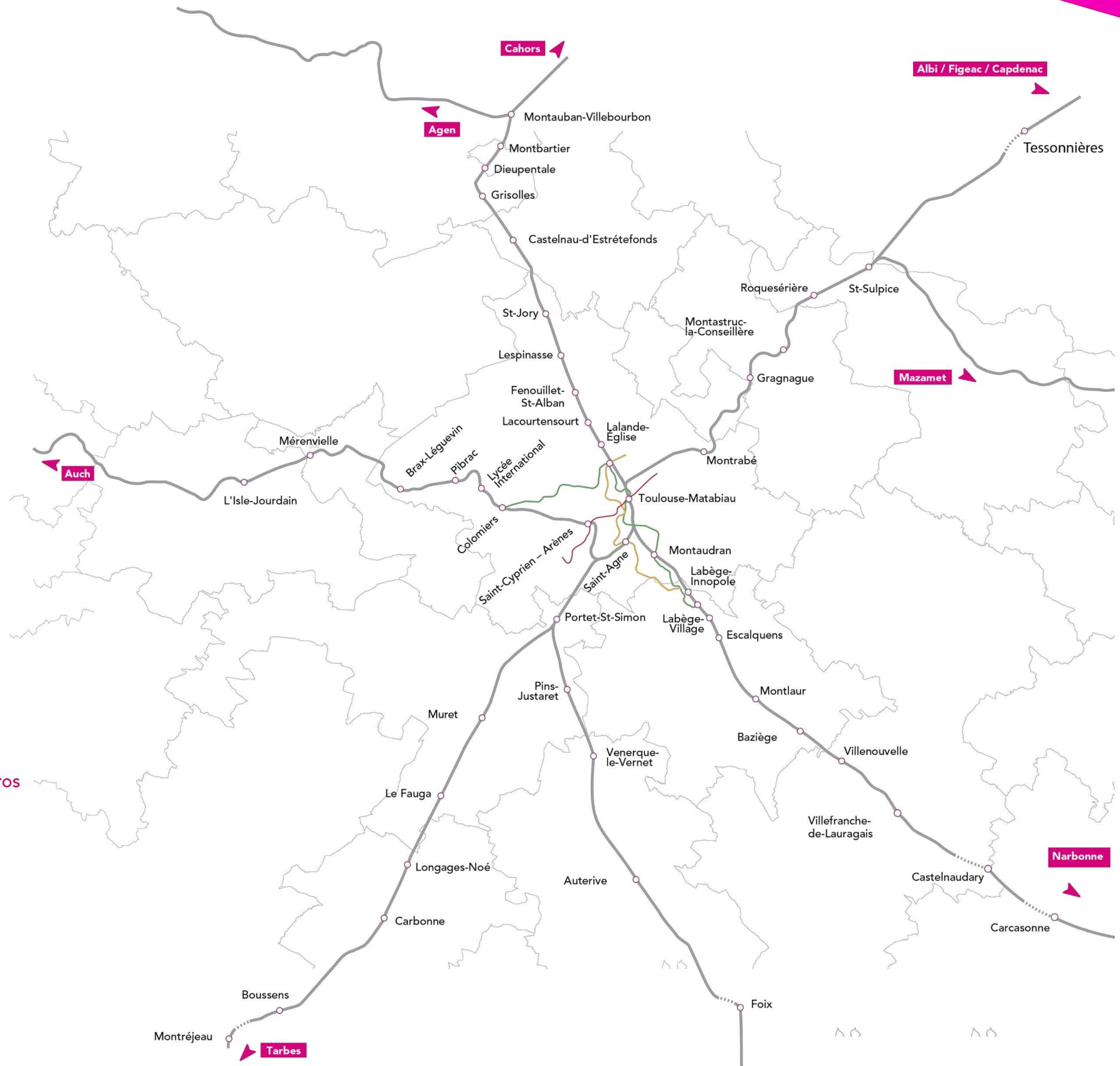
● Les interconnexions actuelles

● Les interconnexions futures

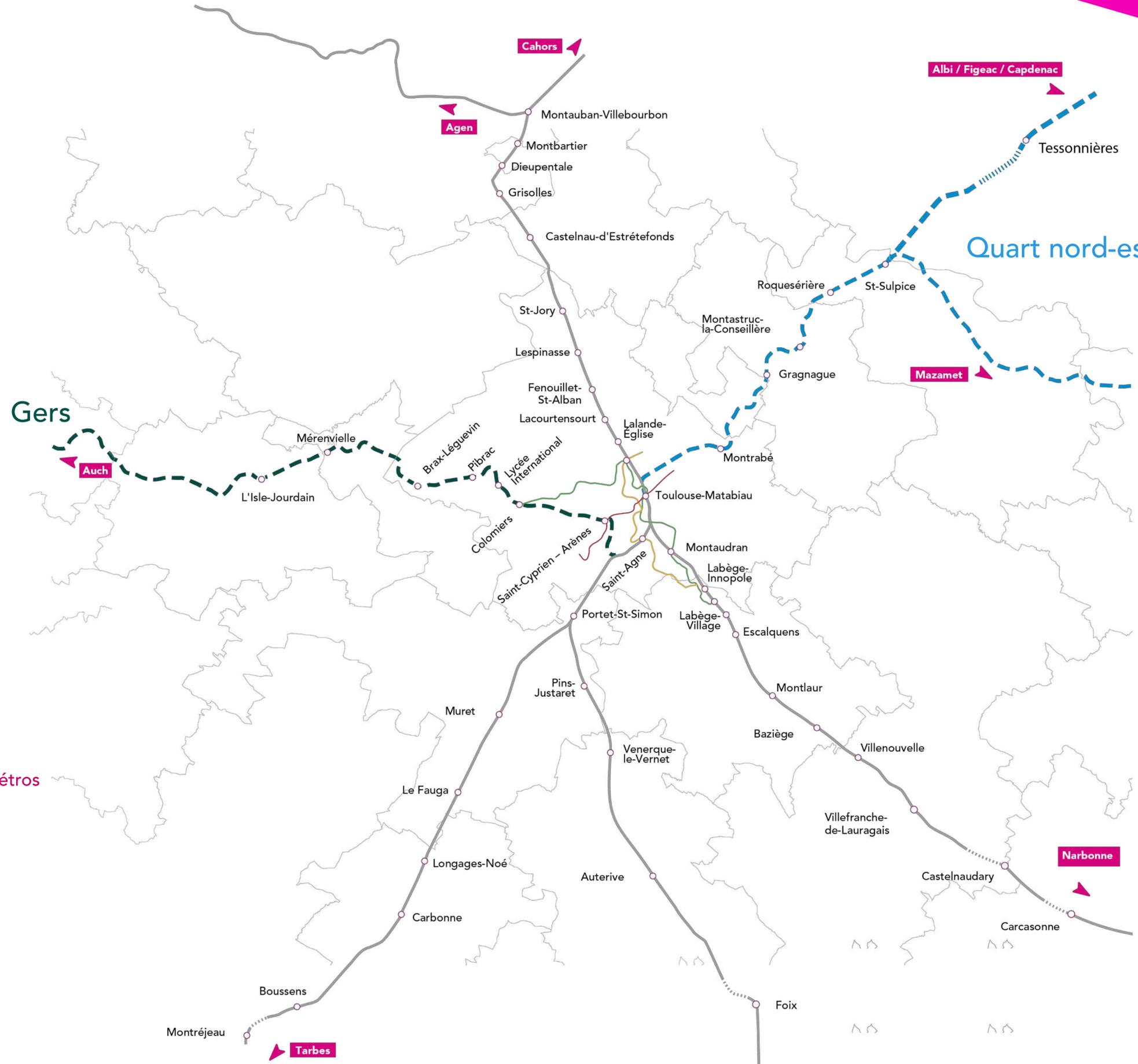




Un réseau hétérogène



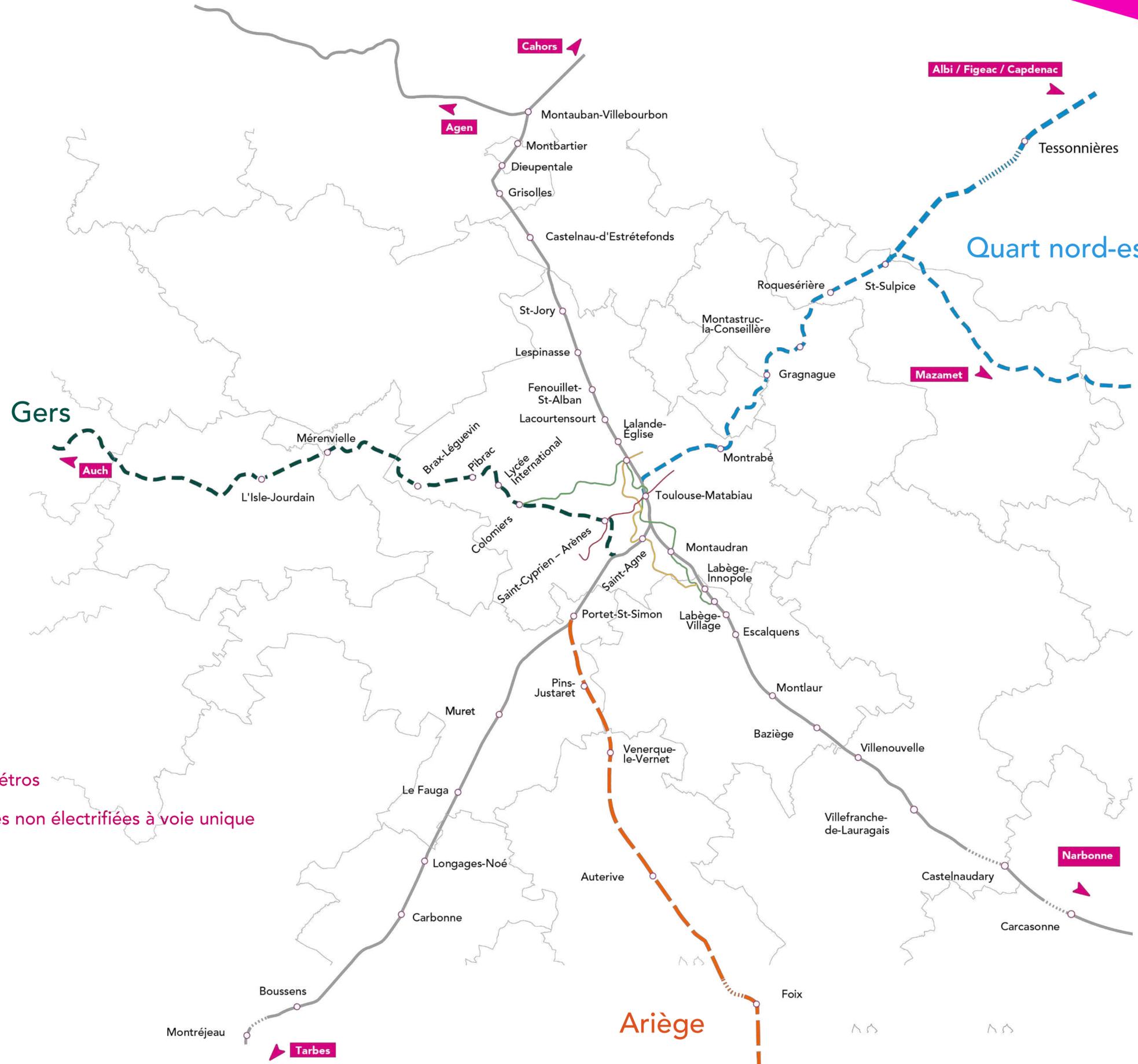
 Lignes de métros



Les lignes mixtes
non électrifiées à
voie unique



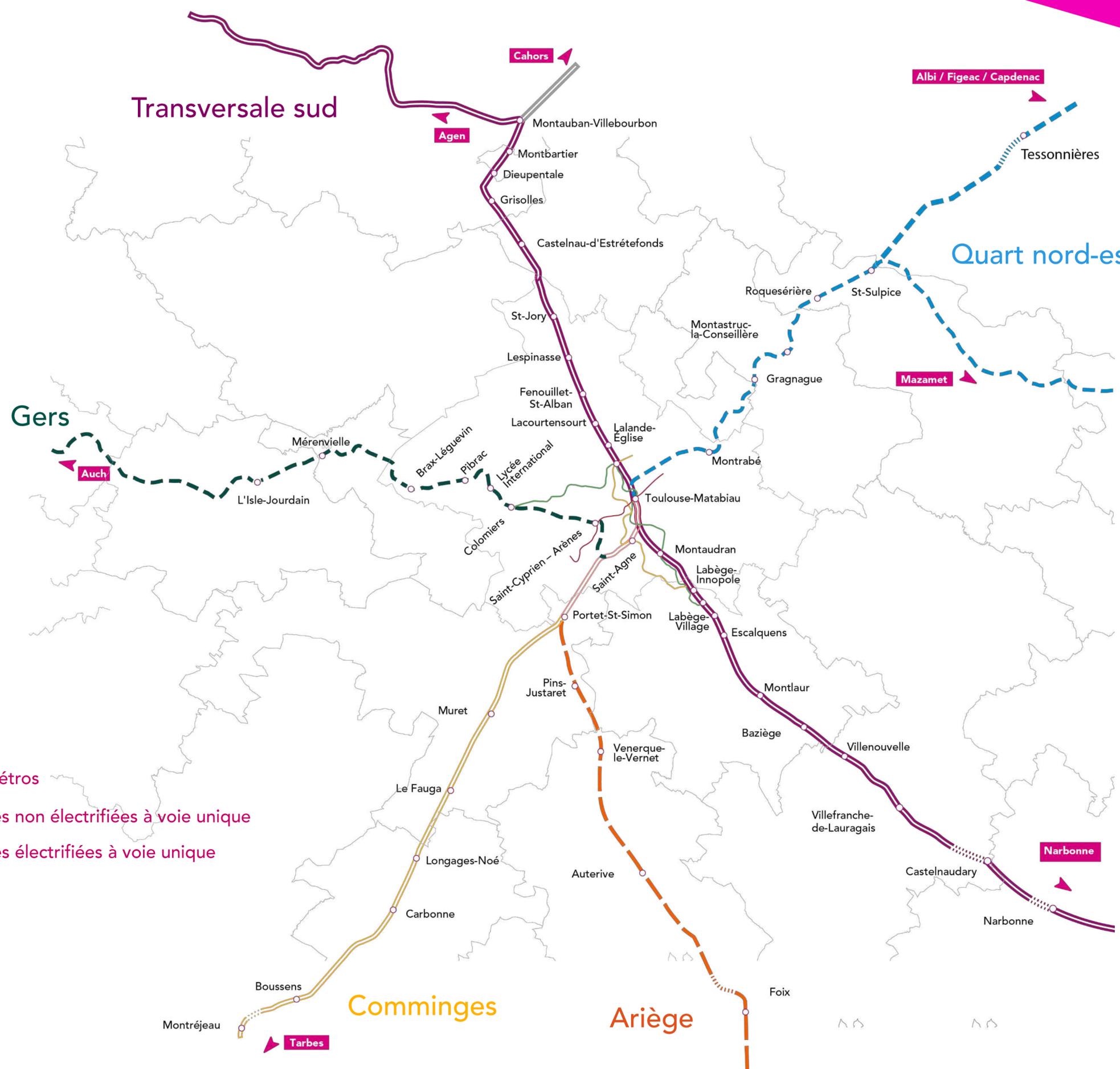
 Lignes de métros



Les lignes mixtes électrifiées à voie unique



-  Lignes de métros
-  Lignes mixtes non électrifiées à voie unique



Transversale sud

Quart nord-est

Gers

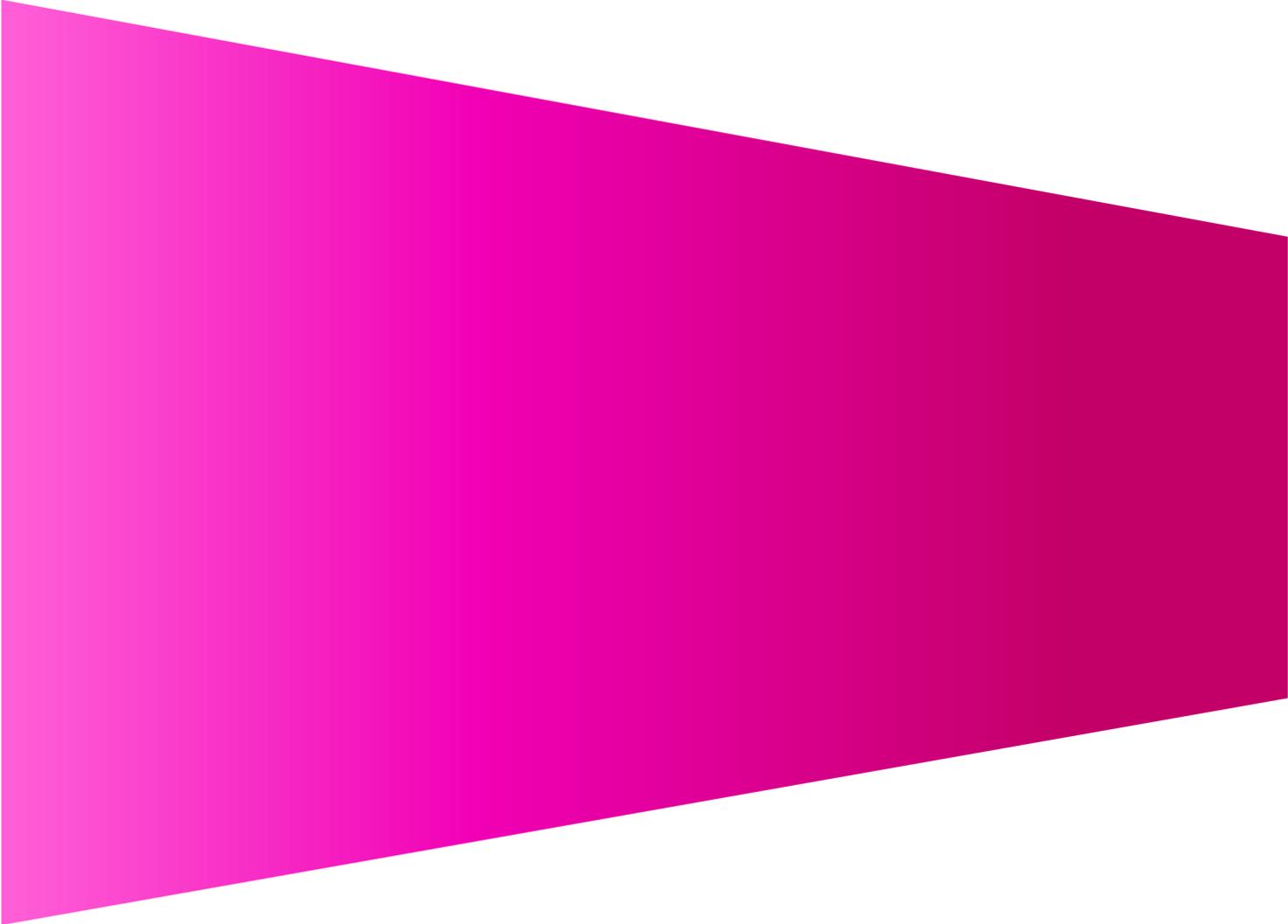
Comminges

Ariège

Les lignes mixtes électrifiées à doubles voies



-  Lignes de métros
-  Lignes mixtes non électrifiées à voie unique
-  Lignes mixtes électrifiées à voie unique



Un réseau non dédié,
à la convergence
des flux

Quelques chiffres clés

230 km

de réseau ferré

51 haltes

55 000 voy/j

en gare de Toulouse (2022)

326 trains

en moyenne chaque jour, dont :

252 liO Train

34 Intercités

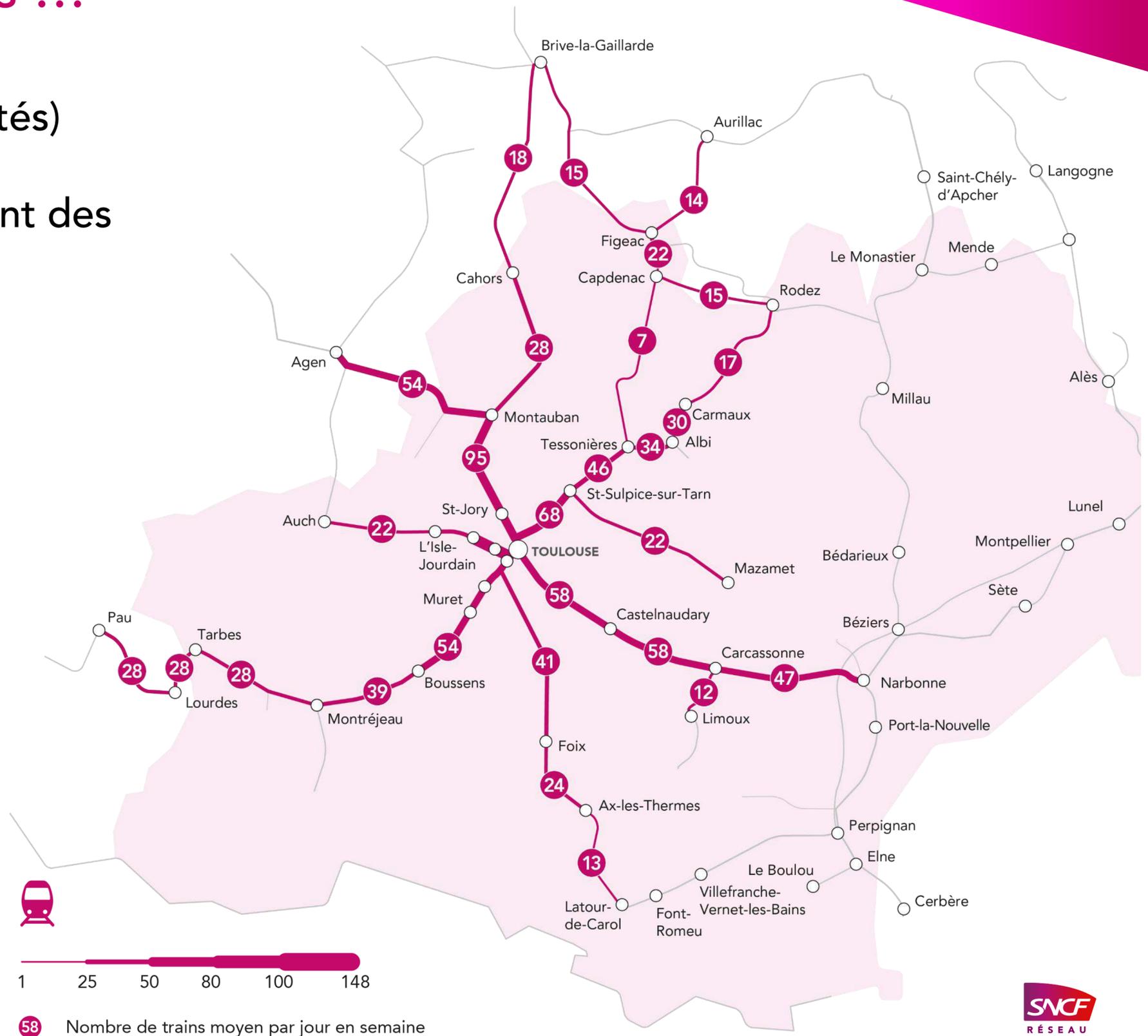
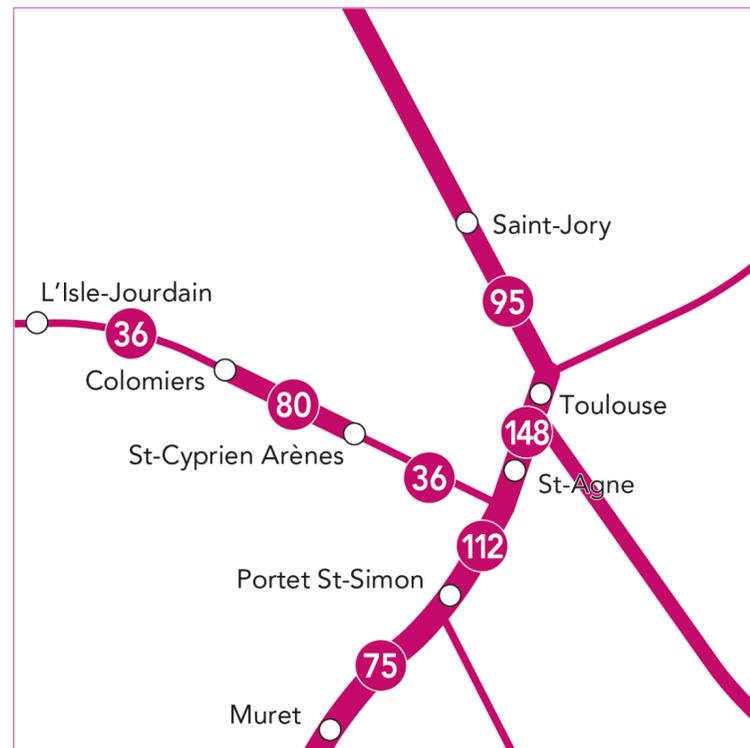
20 TGV

20 trains de fret

Avec de nombreux trains Voyageurs ...

- ➔ Des trains longues distances (TGV et Intercités)
- ➔ Des trains du quotidien (liO) dont certains ont des Origines / Destinations longues

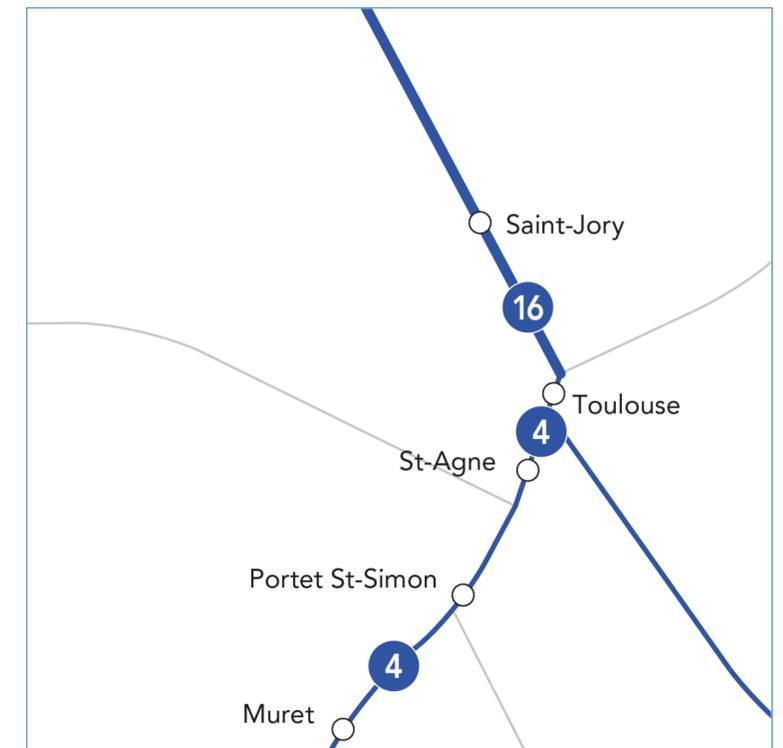
Zoom sur l'étoile



Et des trains de marchandises



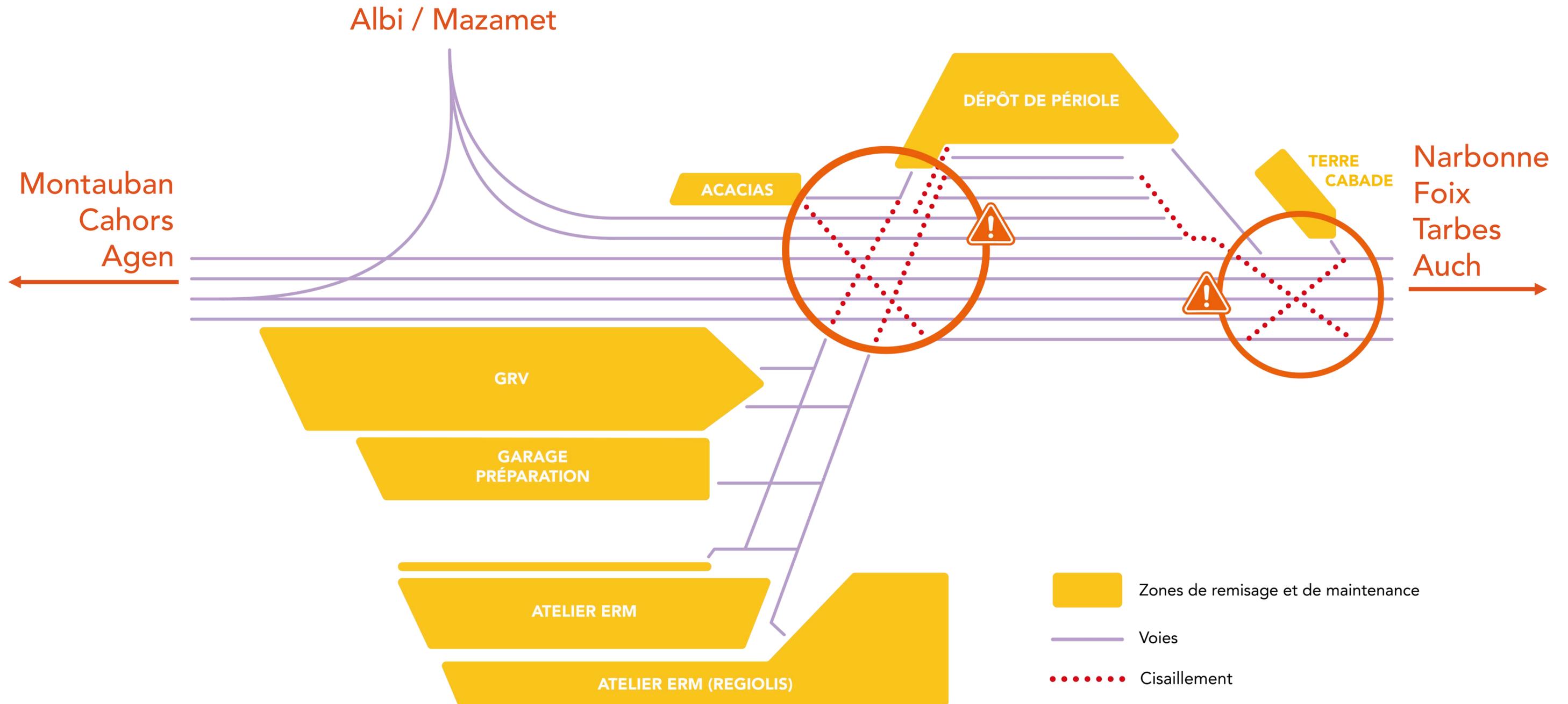
Zoom sur l'étoile



1 2 10 45

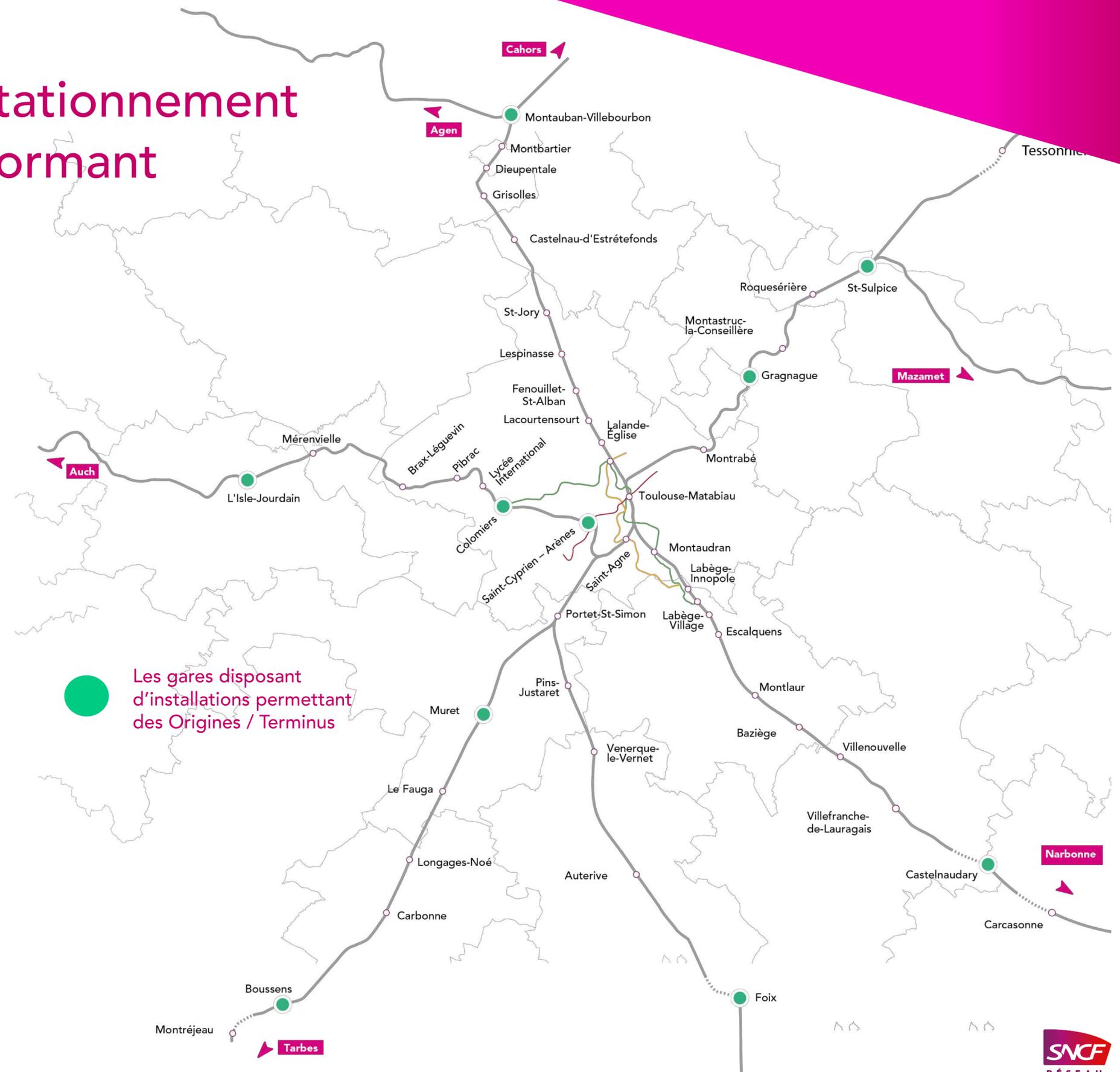
14 Nombre de trains moyen par jour en semaine

Ainsi que des flux techniques consommateurs de capacités

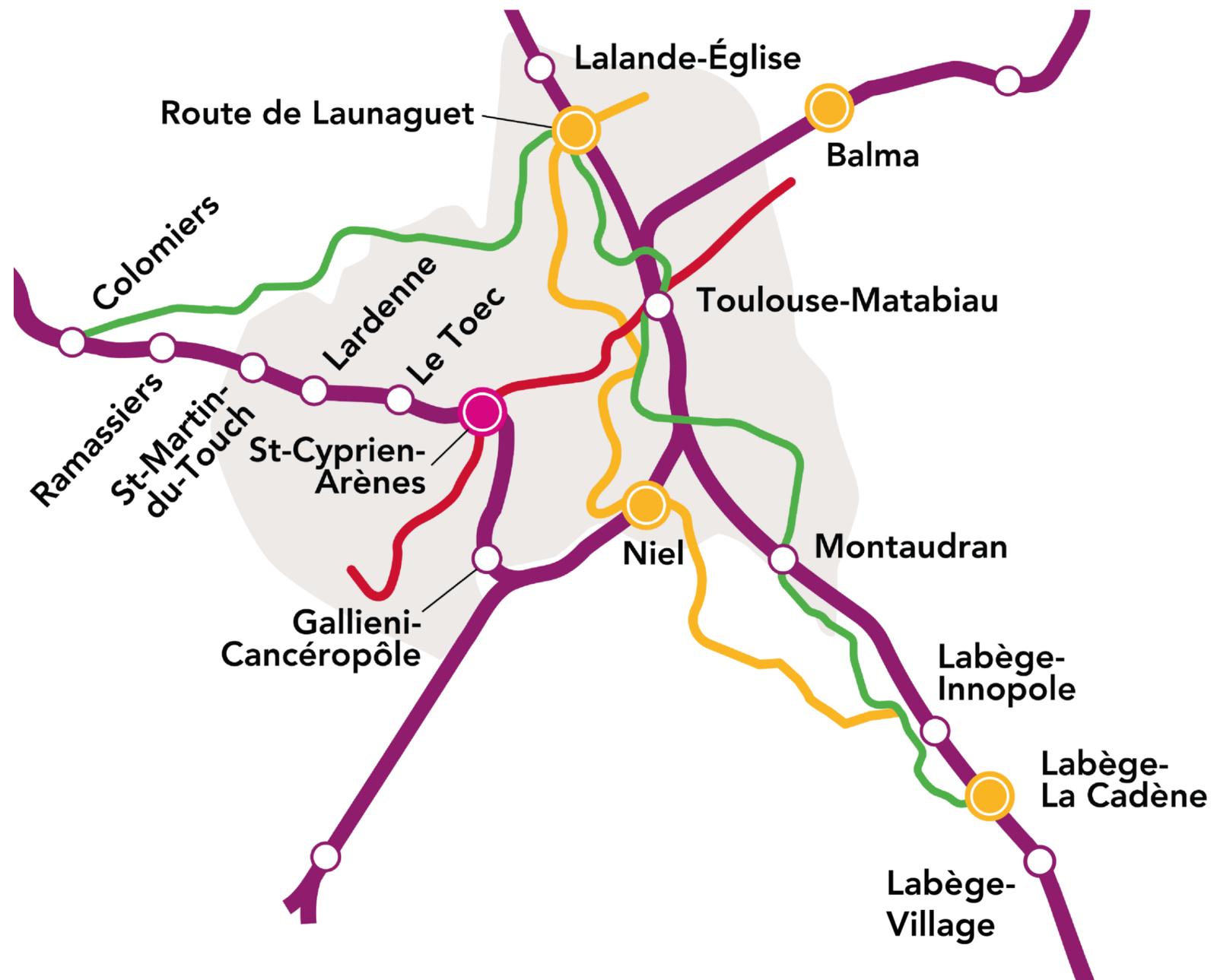


Une réflexion pour limiter le stationnement en gare de Toulouse en transformant certains trains OD Toulouse en trains traversants

- ☞ Cohérente avec le volume de voyageurs à transporter
- ☞ Qui s'appuie sur des gares de retournement bien positionnées
- ☞ Qui intègre les contraintes d'exploitation de la gare de Toulouse
- ☞ Pour laquelle l'incidentologie doit être maîtrisable



Et des opportunités : les avant-gares autour de Matabiau...



...pour ne pas solliciter davantage la gare centrale grâce à des terminus amont, interconnectés au métro.

● Une avant-gare déjà existante

● Des avant-gares à l'étude (à des stades différents)

04

Les grandes étapes de la concertation de la brique ferroviaire

En parallèle des comités de pilotage décisionnaires,
une concertation dont les modalités restent à définir

DÉCIDER

Gouvernance SERM

DIALOGUER

Concertation volontaire
amont

Concertation
générale
Avec l'ensemble
des acteurs

Concertation
locale

Concertations réglementaires
Enquêtes publiques

Merci
pour votre attention

1. QU'EST-CE QU'UN SERM ?
2. ÉTAT DES LIEUX SUR L'AIRE TOULOUSAINE
3. ZOOM SUR LA BRIQUE FERROVIAIRE DU SERM
4. **PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR LA LOI SERM
POUR ATTEINDRE LA LABELLISATION**

PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR LA LOI SERM POUR ATTEINDRE LA LABELLISATION

Adoption définitive de la loi SERM

Conférence nationale de financement des SERM d'ici juin 2024

2023

2024

Définition de la feuille de route du SERM de l'aire toulousaine par les décideurs publics

Concertation avec le territoire au titre de la loi SERM (Etat, Conseil régional, AOM, conseils départementaux, DIRSO, ASF)

Proposition Conseil régional et autorités compétentes contribuant au financement pour solliciter la labellisation du SERM de l'aire toulousaine

Poursuite des études engagées sur les différentes composantes du SERM

SERM de l'aire toulousaine